

Résumé

Le 11 mars 2011, un tsunami de 14 mètres a frappé la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, provoqué par un séisme d'une magnitude rarement vue dans l'histoire. Suite à la perte de tous les systèmes de refroidissement, les réacteurs sont devenus hors de contrôle et ont provoqué une série d'explosions, répandant des matières radioactives dans une large zone. Cette séquence d'événements s'est poursuivie pendant plusieurs jours, et aujourd'hui encore, 11 ans après l'accident, tous les effets de l'accident n'ont pas encore pris fin.

À la suite de l'accident de Fukushima, la confiance dans l'administration de la sûreté nucléaire du Japon a été complètement perdue et le Japon a été contraint de reconstruire fondamentalement son administration de la sûreté nucléaire. La première étape a été l'établissement d'une nouvelle autorité de régulation nucléaire, en tant qu'organisme indépendant.

Concernant l'indemnisation des dommages causés par l'accident de Fukushima, l'exonération de responsabilité prévue en cas de catastrophe naturelle n'a pas été retenue et, en application des principes régissant la responsabilité nucléaire, l'exploitant de l'installation nucléaire a été déclaré exclusivement responsable des dommages résultant de l'accident. La responsabilité directe de l'État n'a pas été retenue et une contribution a été imposée aux autres exploitants nucléaires pour soutenir l'indemnisation par l'exploitant de la centrale de Fukushima.

Dès lors que la décision est prise de développer l'industrie nucléaire civile, l'État doit assumer deux fonctions essentielles, à savoir garantir la sûreté nucléaire pendant la période d'exploitation normale (sûreté nucléaire) et assurer la protection et l'indemnisation des victimes en cas d'accident nucléaire (responsabilité nucléaire). En réponse à l'accident de Fukushima, divers changements ont été apportés au régime juridique applicable à ces deux aspects et de nouvelles règles et institutions ont été établies. L'accident de Fukushima a été une rare occasion d'évaluer les pratiques en vigueur dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la responsabilité civile nucléaire, et d'améliorer leur mise en œuvre.

L'objectif de cette étude est donc d'examiner si ces modifications en matière de sûreté nucléaire et de responsabilité nucléaire sont réellement satisfaisantes et suffisantes, en mettant l'accent sur le rôle de l'État, afin d'éviter tout risque futur et d'assurer la protection des victimes. Il est essentiel, non seulement pour le Japon mais aussi pour le monde entier, d'évaluer et de retenir les leçons tirées de l'accident de Fukushima.